



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMISSION DES SANCTIONS

### Communiqué

**Les 7 juillet et 31 novembre 2021, la commission des sanctions de l'agence française anticorruption s'est pour la première fois prononcée sur l'exécution d'injonctions de mise en conformité à la loi du 9 décembre 2016**

La commission des sanctions avait été saisie le 25 septembre 2019 par le directeur de l'agence française anticorruption de trois non-conformités à la loi du 9 décembre 2016.

Par sa décision n° 19-02 du 7 février 2020, la commission des sanctions n'en avait retenu que deux. Elle avait, en effet, écarté l'existence d'un manquement aux exigences relatives à la cartographie des risques et en avait tiré les conséquences en ne prononçant ni l'injonction, ni la sanction pécuniaire proposée par l'agence française anticorruption. En revanche, elle a retenu qu'étaient fondés les deux manquements relatifs à l'absence d'un code de conduite et à la non-conformité des contrôles comptables spécifiques. La commission des sanctions, dans cette même décision, avait, en conséquence, enjoint à la société de se mettre en conformité, dans des délais qu'elle lui avait fixés, qui ont bénéficié des prolongations résultant de l'état d'urgence sanitaire.

La décision du 7 juillet 2021 juge que l'injonction relative à la mise en conformité du code de conduite a été exécutée.

La décision du 31 novembre 2021 juge, quant à elle, que l'injonction de mise en conformité des contrôles comptables anticorruption a été exécutée. La commission rappelle, à cette occasion, que l'obligation de disposer de procédures comptables spécifiques n'est pas qu'une exigence de formalisation des procédures mais implique également une obligation de mise en œuvre effective et de suivi des procédures, dont la démonstration doit pouvoir être faite à tout moment devant l'agence et, en cas de saisine, devant la commission des sanctions.

Ces deux décisions mettent fin à la procédure de sanctions ouverte par la saisine du directeur de l'agence française anticorruption.